



GRAND GENÈVE

DÉSIMPÉRMÉABILISER LES SOLS

GUIDE PRATIQUE

La désimpermeabilisation des espaces publics s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière (VTT) du Grand Genève, adoptée en 2024 comme cadre de référence pour l'aménagement du territoire de l'agglomération à l'horizon 2050. En plaçant la primauté du socle du vivant au cœur des décisions d'aménagement, la VTT appelle à mieux ménager les sols, l'eau, la biodiversité et les services écosystémiques, y compris au sein des tissus urbanisés. Elle affirme également la nécessité d'agir dès aujourd'hui, par des initiatives concrètes et accessibles à toutes les échelles, pour engager la transition écologique du territoire telle que définie dans la Charte Grand Genève en transition (juin 2022 - voir en particulier l'objectif 5 sur la qualité des sols).

Dans ce contexte, la désimpermeabilisation apparaît comme un levier opérationnel majeur pour renouveler et améliorer les espaces publics existants, renforcer la résilience face aux effets du changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants. Ce guide, élaboré par l'équipe aménagement du Grand Genève, propose ainsi une traduction pratique de ces orientations à destination des communes, afin de les accompagner dans la conception et la réalisation de projets de désimpermeabilisation adaptés à leurs contextes locaux.

Toutefois, pour porter pleinement ses fruits, une démarche de désimpermeabilisation doit dépasser la simple action technique du « déshabillage » des sols. Si le retrait des revêtements bitumineux constitue une première étape indispensable, la désimpermeabilisation ne saurait être une fin en soi ; elle doit s'envisager comme la première étape d'un processus de **régénération** des sols urbains. Là où l'imperméabilisation a stérilisé le support, la régénération vise à restaurer les fonctions vitales de l'écosystème : la gestion naturelle du cycle de l'eau par l'infiltration, le stockage du carbone atmosphérique, ainsi que le retour d'une biodiversité souterraine et de surface. Redonner vie au sol, c'est transformer une surface inerte en un milieu vivant capable de rendre à nouveau les services écosystémiques essentiels à la robustesse de notre agglomération.

CONTACTS

Pôle métropolitain du Genevois français
15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
T +33 (0)4 50 04 54 05
info@genevoisfrancais.org

Région de Nyon
Grande-Rue 24
1260 Nyon
T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

République et Canton de Genève
Rue David Dufour 5
1211 Genève 8
T +41 (0)22 546 73 41
grand-geneve@etat.ge.ch

GLCT Grand Genève
Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève

REMERCIEMENTS

Nous remercions le pôle transition écologique du Grand Genève et nos partenaires du Canton de Genève pour leur relecture précieuse. Nous remercions également les communes et intercommunalités pour leur disponibilité et le temps qu'elles ont accordé au recensement de leurs projets locaux, une étape indispensable à la richesse de ce guide.

CRÉDITS

Rédaction
Pôle aménagement du Grand Genève :
Inès Baudry, Ingrid Carini, Mathieu Iglésias,
Charlotte Le Gouic, Thierry Maeder

Mise en page
Région de Nyon
Mars 2026

Crédits images
CAUE (Beatrice Cafieri), Loris von Siebenthal, Commune de Bursins, Ville de Genève, Grand Genève, ForêtB, Urbaplan et Région de Nyon

EDITO

Christine Girod, Vincent Scattolin et Nicolas Walder, co-présidents du Groupe thématique transfrontalier Aménagement du Grand Genève.



Pourquoi la désimperméabilisation est-elle devenue une priorité pour le Grand Genève ?

Nicolas Walder : Le territoire genevois est fortement urbanisé et contraint. Chaque mètre carré bâti aggrave les îlots de chaleur, le risque d'inondation et la perte de biodiversité. La désimperméabilisation est une priorité parce qu'elle permet d'améliorer la qualité de vie en ville et d'assurer aux habitants plus de santé, de sécurité et de confort de vie.

Vincent Scattolin : Dans les communes françaises du Grand Genève, la pression foncière est très forte. Pendant longtemps, on a privilégié le développement rapide, parfois au détriment des sols. Aujourd'hui, nous constatons concrètement les effets : ruissellement, surchauffe des espaces publics.

La désimperméabilisation n'est plus une option : c'est une réponse pragmatique à des problèmes très concrets rencontrés par nos habitants. En rendant nos villes plus vivables, elle améliore aussi la résilience face aux précipitations extrêmes, de plus en plus fréquentes.

Christine Girod : L'eau, le climat, la biodiversité ne connaissent pas de frontières administratives. Imperméabiliser d'un côté entraîne des conséquences de l'autre. La désimperméabilisation est donc un levier commun, à l'échelle du Grand Genève, pour agir efficacement et de manière coordonnée sur l'adaptation climatique du territoire.

Quel message souhaitez-vous adresser aux communes qui hésitent encore à se lancer ?

NW : La désimperméabilisation peut se faire de différentes façons, en amont des projets bien sûr mais aussi en intervenant sur les espaces existants. Le guide présente de nombreux retours d'expériences, parfois peu coûteux avec des retours positifs rapides. La désimperméabilisation, c'est surtout du bon sens !

VS : J'encourage les communes à ne pas avoir peur du changement. Oui, cela demande une autre manière de concevoir l'espace public, parfois un investissement initial. Mais à moyen terme, les coûts de gestion diminuent et les habitants perçoivent immédiatement les bénéfices.

CG : Toutes les communes peuvent agir, avec leurs moyens et leurs outils. L'exemple de Bursins qui compte environ 800 habitants, est inspirant de ce point de vue. Commencer petit, sur un site pilote, est souvent la meilleure façon de lever les réticences.

Comment voyez-vous l'évolution de ces pratiques dans les prochaines années ?

NW : La désimperméabilisation va devenir un réflexe dans tout projet d'aménagement. Elle sera intégrée dès la conception, et non plus comme une mesure compensatoire. Nous irons naturellement vers des villes-éponges, plus vertes, où le sol redevient une ressource à part entière.

VS : Je vois émerger une véritable culture commune du sol à l'échelle du Grand Genève. Le cadre fédéral avec la LAT et le cadre national français avec la Loi Climat et Résilience nous font converger. Nos projets transfrontaliers vont se multiplier, et la désimperméabilisation deviendra un marqueur fort de l'identité du territoire. C'est déjà le cas sur les projets de tramways avec des plateformes enherbées, ce qui se faisait déjà en France mais pas du tout en Suisse !

CG : À mon avis, à court terme, ces pratiques pourraient se généraliser, notamment sous l'effet des attentes citoyennes. À moyen terme, elles deviendront un critère de qualité des projets urbains. Une commune attractive sera aussi une commune capable de laisser respirer ses sols.

POINT DE VUE DES EXPERTS

Séverine Hennequin travaille à la direction des projets d'espaces publics pour l'office de l'urbanisme du Canton de Genève. Elle pilote le réaménagement du préau du Cycle d'orientation de Sécheron.

Frédéric Bachmann est responsable de l'unité Territoire et Stratégie à l'office cantonal genevois de l'eau. Il est spécialiste de la valorisation et la gestion de l'eau en milieu urbain et pilote de la démarche Eau en ville.



Qu'appelle-t-on un sol imperméable, et comment le devient-il ?

Frédéric Bachmann : Naturellement, l'eau suit en grande partie un mouvement vertical : la pluie tombe, traverse le sol, y est stockée, est aspirée par les racines des plantes, remonte dans les tiges et s'évapore par les feuilles. L'excès d'eau pénètre plus profondément dans le sol, le sous-sol, les nappes phréatiques ou ruisselle en surface. Un sol est dit imperméable quand l'eau de pluie qui l'atteint ruisselle plutôt que de s'y infiltrer.

L'imperméabilisation est généralement due à une action humaine par compactage ou par la pose d'un revêtement imperméable tel du béton ou du bitume. Il en résulte que la pluie est évacuée plutôt que mise à profit du sol et de la végétation. Le cycle naturel de l'eau est alors perturbé.

Du point de vue du sol c'est encore pire : l'air et l'eau n'y circulent plus, les nombreuses espèces le peuplant ne peuvent plus y vivre. Le sol ne joue plus son rôle d'éponge : il ne diminue plus les risques d'inondations et de sécheresses en absorbant la pluie ou en la retenant lorsqu'elle se fait rare. Les arbres eux aussi se portent mal dans un sol compacté ou étanché, ils souffrent du manque d'air et d'eau, et s'ils survivent leur croissance est considérablement affectée.

Dans le préau du CO Sécheron, comment le sol imperméable affectait-il le ressenti des élèves au quotidien ?

Séverine Hennequin : Le diagnostic des usages réalisé au début de la phase de concertation a montré que les élèves fréquentaient très peu le préau inférieur, jugé très minéral, triste et monotone. Ce site présente de plus des inégalités sociales qui touchent l'établissement comme le quartier.

Enfin, une étude cantonale qui visait à mesurer « la chaleur ressentie » à l'échelle du piéton a démontré que ce préau était l'un des plus chauds du Canton.

Cette mesure a été réalisée à l'été 2020 avec le microclimamètre conçu par l'HEPIA. Cet équipement se présente sous la forme d'un sac à dos, facile à porter lors de parcours urbains. Il mesure entre autres la température ressentie par les personnes et les végétaux en permettant de comprendre l'interaction entre la chaleur et l'environnement urbain.

Quelles techniques simples permettent de rendre un espace public plus perméable ?

FB : Préserver au maximum les sols naturels en place doit être une priorité absolue, la fameuse pleine terre qui se fait si rare en ville. Ensuite, le choix des matériaux de surface est primordial, il devrait se porter sur ceux qui permettent à la pluie d'atteindre le sous-sol. Enfin, une action de désimperméabilisation doit s'accompagner d'une régénération du sol in situ, afin de lui redonner ses fonctions essentielles. Tout cela nécessite une attention sur le temps long et le recours à des spécialistes.

Dans le projet du CO de Sécheron, quelles solutions ont été privilégiées pour concilier perméabilité et activités de récréation ?

SH : Au-delà de la végétalisation des espaces inhérente à un projet de désimperméabilisation, la concertation a fait émerger le besoin des adolescents pour le jeu libre et l'investissement du dehors. Le corps enseignant a également imaginé des cours de biologie, ou d'arts visuels nourris par l'observation directe du vivant, et la possibilité de faire cours dehors.

Du mobilier permettant de jouer, de s'asseoir, d'observer a donc été mis en place ; un potager pour l'école et le quartier a été créé à la place d'un vaste parking ; des niches pierreuses et des nichoirs ont été installés pour favoriser le retour de la biodiversité.

Ce projet vise des co-bénéfices multiples : atténuation de l'îlot de chaleur, appropriation plus inclusive et moins genrée des espaces extérieurs, adaptation et bien vivre en ville.

COMMENT CHOISIR UN PROJET PARMIS TOUT CE QUI EST POSSIBLE ?

TOUS LES PROJETS SONT UTILES, ALORS LEQUEL PRIORISER ?

Constat encourageant, tous les projets de désimperméabilisation de l'espace public sont utiles pour adapter notre environnement aux conditions climatiques. Cours d'école, places de stationnement, parvis d'équipements publics, chemins piétonniers : chaque mètre carré désimperméabilisé contribue à améliorer la gestion des eaux pluviales et à lutter contre les îlots de chaleur. Dès lors la question devient de savoir comment prioriser, car les ressources limitées imposent des choix.

ADAPTER LE PROJET À VOS OBJECTIFS ET À VOS CONTRAINTES

La manière la plus efficace de prioriser est de choisir un projet en fonction de vos objectifs et vos contraintes.

- **CALENDRIER** : avez-vous des délais à respecter ? pouvez-vous saisir une opportunité d'action ?
- **BUDGET** : quel montant pouvez-vous mobiliser ?
- **FONCIER** : êtes-vous propriétaire du terrain ou devez-vous associer d'autres acteurs publics/privés ?
- **COMPÉTENCES** : le projet est-il de compétence communale ?
- **ACCEPTATION** : le projet peut-il faire face à des oppositions ?
- **IMPACT** : visibilité maximale ou démonstration discrète ?
- **CO-BÉNÉFICES** : priorité à la biodiversité, au rafraîchissement, à la pédagogie ?
- **EXPERTISE** : faut-il un projet simple à gérer en interne ou pouvez-vous vous permettre un accompagnement externe ?

Par exemple, si vous avez besoin d'un projet rapide, choisissez un projet peu coûteux et situé sur une parcelle communale. Une option pertinente : désimperméabiliser 3 places de parking devant la mairie ou l'administration communale. Les travaux sont simples, l'impact est fort car ces places sont visibles, et le coût est raisonnable. Un petit projet bien réussi peut avoir plus d'impact qu'un grand projet mal accepté.

TROIS EXEMPLES LOCAUX, TROIS ÉCHELLES DE TRAVAIL

DÉSIMPERMÉABILISATION DE DEUX PLACES DE PARKING AU CENTRE DE NYON

Deux places de parking ont été désimperméabilisées dans le prolongement du centre-ville piéton de Nyon. Cela a permis d'améliorer la qualité de l'espace public. Le volet paysager de ce projet représente 45 m² de végétalisation pour un coût de 81'000 CHF au total, y compris 15'000 CHF d'honoraires. Il a été réalisé en 2023 et 2024.



CRÉATION DU PARC CLÉMENCEAU À LA PLACE D'UN ANCIEN PARKING À ANNEMASSE

Ancien parking de 253 places et 6'000 m², le parc Clémenceau est devenu un espace végétalisé conçu avec les habitants et les agents de la collectivité. Cette transformation a coûté 1.5 million d'euros.



DÉSIMPERMÉABILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE DU COLLÈGE SÉCHERON À GENÈVE

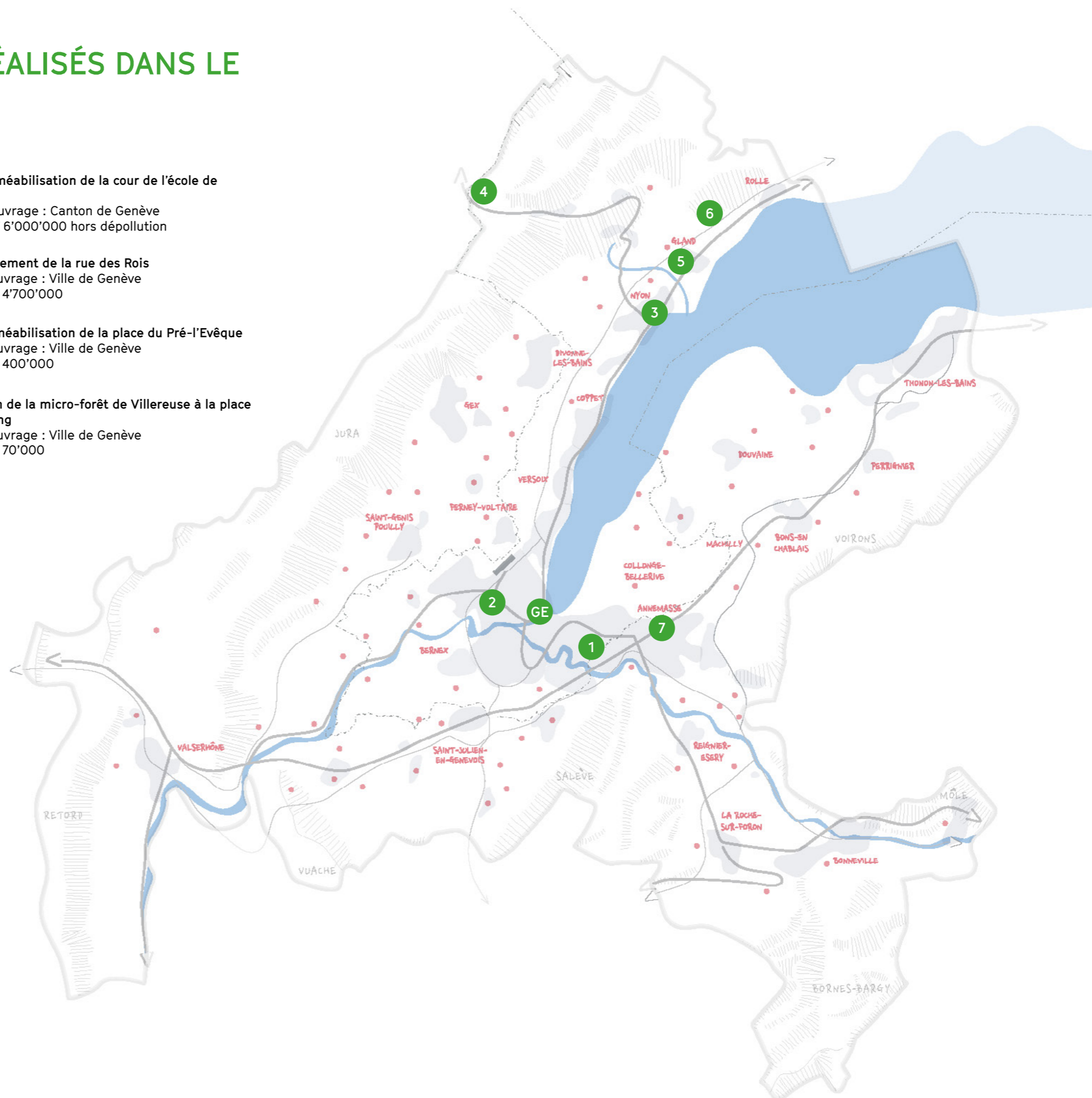
Une vaste surface d'asphalte stérile est transformée pour tenter d'en faire un îlot de fraîcheur vivant, en privilégiant la pleine terre et la gestion naturelle des eaux de pluie. Ce projet est une mesure du plan d'action de la stratégie « Faire ensemble l'espace public » du Canton de Genève et a également été repris comme site pilote du projet Cool City développé par le Plan Climat Cantonal. Le budget global pour ce grand projet est d'environ 6 millions CHF, hors coûts de dépollution du sol.



QUELQUES PROJETS PUBLICS RÉALISÉS DANS LE GRAND GENÈVE

- 1** Réaménagement du préau de l'école
Maître d'ouvrage : Ville de Chêne Bogerries
Coût : CHF 2'110'000
- 2** Végétalisation et désimperméabilisation de 16 places de parking dans le quartier du Pommier
Maître d'ouvrage : Ville du Grand-Saconnex
Coût : CHF 400'000
- 3** Désimperméabilisation de deux places de parking au centre-ville de Nyon
Maître d'ouvrage : Ville de Nyon
Coût : CHF 81'000, inclus honoraires
- 4** Réalisation d'un parking temporaire en herbe de 450 places à la Givrine
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Cergue
Coût : CHF 647'000, inclus honoraires
- 5** Requalification des espaces publics du Vieux Bourg – Nature en ville
Maître d'ouvrage : Commune de Gland
Coût : CHF 540'000 pour les aménagements paysagers (arborisation et travaux liés)
- 6** Place du Soleil, désimperméabilisation de 15 m²
Maître d'ouvrage : Commune de Bursins
Coût : CHF 5'300, hors subvention cantonale
- 7** Végétalisation de l'ancien parking Clémenceau
Maître d'ouvrage : Ville d'Annemasse
Coût : € 1'500'000

- GE** Désimperméabilisation de la cour de l'école de Sécheron
Maître d'ouvrage : Canton de Genève
Coût : CHF 6'000'000 hors dépollution
- GE** Réaménagement de la rue des Rois
Maître d'ouvrage : Ville de Genève
Coût : CHF 4'700'000
- GE** Désimperméabilisation de la place du Pré-l'Evêque
Maître d'ouvrage : Ville de Genève
Coût : CHF 400'000
- GE** Réalisation de la micro-forêt de Villereuse à la place d'un parking
Maître d'ouvrage : Ville de Genève
Coût : CHF 70'000



HUIT ÉTAPES CLÉS POUR RÉALISER VOS PROJETS

ÉTAPE 1 : COLLECTER LES DONNÉES DE BASE

La réussite d'un projet de désimperméabilisation commence par une bonne connaissance du terrain d'intervention. Cette étape de diagnostic permettra d'éviter les surprises coûteuses et d'adapter le projet aux vraies contraintes du site.

Nature du sol existant

- Epaisseur des couches imperméables
- Présence de réseaux souterrains
- Topographie et pentes du terrain
- Gestion actuelle des eaux pluviales

Données réglementaires et foncières

- Propriétaire du terrain
- Zonage et contraintes d'aménagement
- Servitudes existantes
- Autorisations nécessaires

Données d'usage

- Fréquentation du site
- Usages actuels
- Contraintes d'accessibilité
- Périodes d'utilisation intensive
- Modalités et coûts d'entretien

ÉTAPE 2 : CLARIFIER LES OBJECTIFS DU PROJET

« Nous voulons végétaliser » n'est pas un objectif suffisant pour désimperméabiliser un terrain. Voulez-vous avant tout éviter les inondations, créer de la fraîcheur en été, sensibiliser les enfants à la nature ou simplement embellir l'espace ? La réponse orientera tous vos choix : techniques, végétaux, budget, partenaires... Pour que le projet réussisse, vous pouvez vous concentrer sur 1 objectif principal et 2 objectifs secondaires au maximum. Les treize exemples d'objectifs ci-dessous peuvent vous inspirer.

Gestion des eaux pluviales

- Réduire le ruissellement vers les réseaux d'évacuation
- Limiter les risques d'inondation
- Favoriser l'infiltration naturelle

Lutte contre les îlots de chaleur

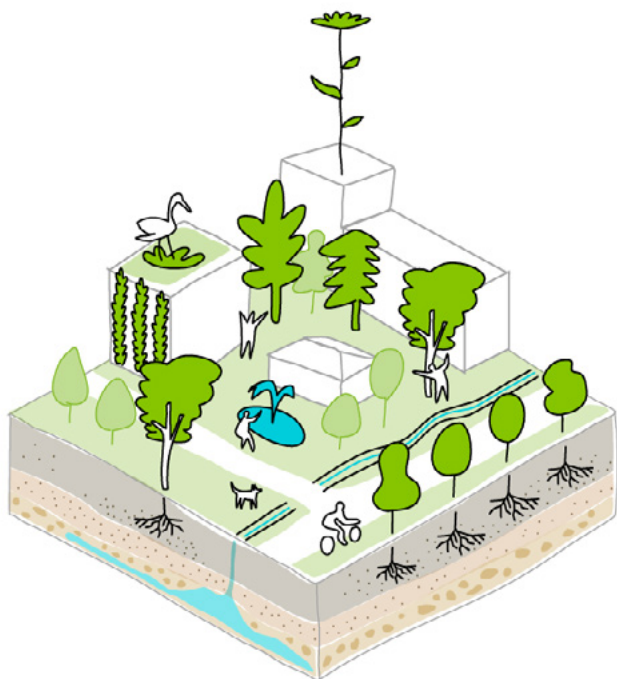
- Créer de l'ombre et de la fraîcheur
- Réduire l'effet de réverbération
- Améliorer le confort thermique

Amélioration de la biodiversité

- Créer des habitats pour la faune et la flore
- Développer des corridors écologiques
- Diversifier les espèces végétales

Amélioration du cadre de vie

- Embellir l'espace public
- Créer des lieux de détente
- Améliorer le confort d'usage et de séjour
- Développer une fonction pédagogique



ÉTAPE 3 : CONTRÔLER LA FAISABILITÉ

Avant de lancer un projet, il est essentiel de vérifier qu'il est réalisable techniquement, financièrement et réglementairement. Cette étape permet d'éviter les mauvaises surprises au moment du chantier et d'ajuster l'ambition du projet à la réalité du terrain. Vous pouvez vous poser trois questions clés sur la faisabilité :

Est-ce techniquement faisable ?

Y a-t-il des réseaux enterrés (électricité, eau, gaz) à proximité ? Le terrain permet-il une infiltration naturelle de l'eau ? Les données techniques du site, collectées avant le démarrage du projet, vous aideront à répondre à cette question (voir étape 1).

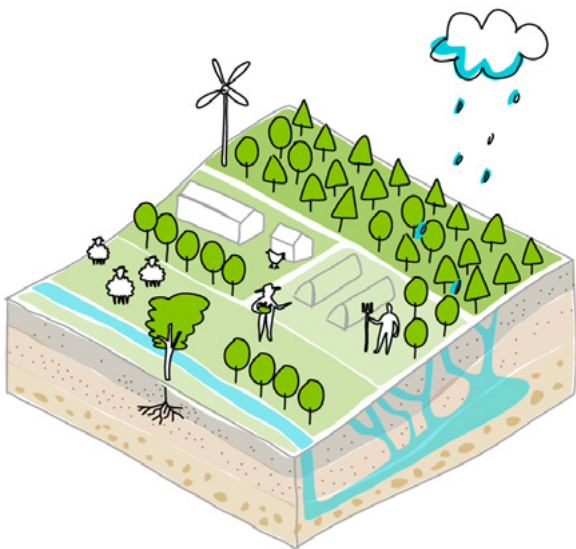
Est-ce réglementairement faisable ?

Le site se situe-t-il dans une zone protégée, soumise à des servitudes ou à une autorisation spéciale ? Les données réglementaires du site, collectées avant le démarrage du projet, vous aideront à répondre à cette question (voir étape 1).

Est-ce financièrement faisable ?

Le budget disponible couvre-t-il les études, les travaux et l'entretien ? Si le projet est trop ambitieux, il est souvent possible de le phaser ou de le simplifier (par exemple, commencer par une partie du site).

Certains projets peuvent bénéficier de subventions cantonales, départementales ou transfrontalières via le projet d'agglomération. Consultez les ressources à la fin du guide pour connaître les dispositifs disponibles dans le Grand Genève.



ÉTAPE 4 : REMPORTEZ L'ADHÉSION POLITIQUE ET CITOYENNE

Un projet réussi repose autant sur la technique que sur l'adhésion. Un chantier visible dans l'espace public peut en effet susciter de fortes attentes ou des incompréhensions.

Impliquer les acteurs dès le début permet d'augmenter les chances de réussite du projet.

Côté élus : présentez les bénéfices concrets (réduction des inondations, embellissement, baisse des coûts d'entretien). Un petit projet bien ciblé peut devenir un symbole fort de la transition écologique communale.

Côté habitants : informez, consultez ou associez les riverains, les écoles ou les associations locales. Une réunion publique ou un article dans le bulletin communal peut suffire.

Côté services techniques : assurez-vous que ceux qui entretiendront le site sont impliqués dans la conception. Cela évite les malentendus sur les choix de matériaux ou de végétalisation.

ÉTAPE 5 : SE FAIRE ACCOMPAGNER

Même un petit projet gagne à être accompagné par les bons partenaires. Vous n'avez pas besoin d'une grande équipe : l'essentiel est d'identifier les compétences clés pour sécuriser vos choix techniques et administratifs.

Les référents du Grand Genève auprès des collectivités locales (Canton de Genève, Région de Nyon, Pôle métropolitain du Genevois français)

Ils peuvent orienter vers les dispositifs d'aide, les contacts utiles et des exemples locaux.

Les bureaux d'études et paysagistes

Ils apportent une expertise technique pour concevoir un sol perméable, dimensionner l'infiltration des eaux ou choisir les végétaux adaptés au site. Pour un petit projet, vous pouvez solliciter une mission courte de conseil plutôt qu'une étude complète. Cela suffit souvent pour valider les choix techniques sans alourdir le budget.

Les partenaires institutionnels

Les Cantons, les Départements, les communautés de communes ou d'agglomération ou encore les associations environnementales peuvent proposer un appui méthodologique ou financier.

ÉTAPE 6 : FINALISER LE BUDGET ET LE PLANNING

Une fois le projet défini, il s'agit d'en consolider la faisabilité financière et le calendrier. Ces éléments permettront d'obtenir les validations politiques et les autorisations nécessaires.

1. ÉTABLIR UN BUDGET RÉALISTE

Intégrez dans le coût total :

- les études et relevés techniques,
- les travaux de terrassement et de végétalisation,
- la signalétique ou les aménagements complémentaires,
- l'entretien sur 3 à 5 ans (souvent oublié, mais crucial pour la réussite du projet).

2. IDENTIFIER LES FINANCEMENTS POSSIBLES

Les aides locales et transfrontalières peuvent couvrir une partie du coût (voir au dos du guide). La plupart des subventions exigent un cofinancement communal, donc anticipez ce point dans la planification budgétaire.

3. PLANIFIER LES ÉTAPES CLÉS

Prévoyez le temps nécessaire pour :

- les validations politiques
- l'information ou la consultation des usagers,
- les autorisations administratives,
- la consultation des entreprises,
- la période de travaux (souvent au printemps ou à l'automne).

ÉTAPE 7 : LANCER ET SUIVRE LES TRAVAUX

Après avoir obtenu les autorisations et financements nécessaires, le lancement du chantier est une étape clé : c'est le moment où les choix faits en amont deviennent concrets. Même pour un petit projet, une bonne coordination entre les acteurs garantit la qualité du résultat.

Vous trouvez ci-dessous une liste non-exhaustive de quelques points de vigilance à garder en tête.

1. AVANT LES TRAVAUX

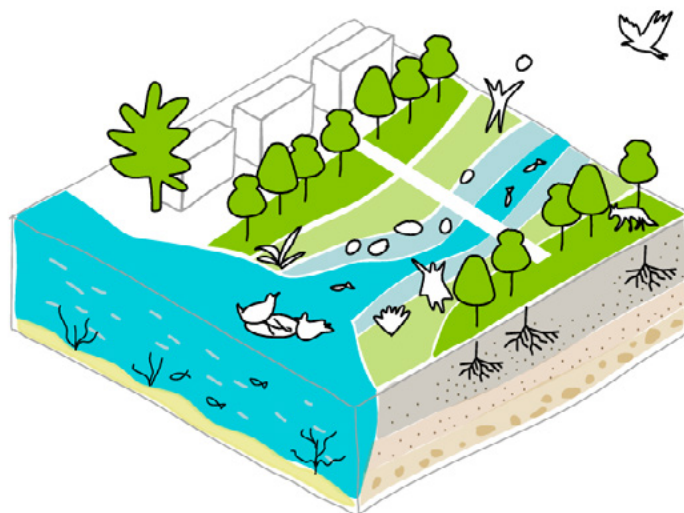
- Vérifiez que les plans et devis sont cohérents avec les objectifs du projet (infiltration, végétalisation, gestion des eaux pluviales).
- Informez les riverains des dates et de la durée du chantier car une communication simple évite les malentendus.

2. PENDANT LES TRAVAUX

- Faites des points réguliers avec les entreprises ou artisans.
- Contrôlez la bonne mise en œuvre des matériaux perméables (épaisseur de grave, joints, qualité du sol végétal).
- Pensez à documenter le chantier avec des photos : elles serviront ensuite à la communication.

3. APRÈS LES TRAVAUX

- Vérifiez que le site fonctionne comme prévu après les premières pluies.
- Assurez-vous que l'entretien (désherbage, arrosage, petites réparations) est bien prévu par les services communaux ou prestataires.
- Vérifiez si les nouveaux usages du site se mettent en place selon les objectifs.



ÉTAPE 8 : VALORISER LES RÉSULTATS DU PROJET

Une fois les travaux achevés, il est essentiel de raconter le projet : pour en tirer des enseignements, donner envie à d'autres communes d'agir, renforcer la fierté locale, et même renouveler l'expérience.

1. MESURER LES EFFETS POSITIFS

Faites le bilan : l'eau s'infiltrait-elle mieux, le ruissellement a-t-il diminué, le site est-il plus agréable en été ? Profitez d'un événement climatique extrême pour observer. Les habitants se sont-ils approprié l'espace ? Vos objectifs sont-ils atteints et des ajustements sont-ils nécessaires ?

2. COMMUNIQUER SUR LA RÉUSSITE

- Diffusez des photos "avant / après" dans le bulletin communal ou sur le site internet
- Écrivez un article dans le bulletin communal ou produisez un communiqué de presse
- Affichez un petit panneau d'information sur le site pour expliquer la réalisation

3. ENTREtenir DANS LA DURÉE

La réussite d'un projet se juge dans le temps : un sol perméable bien entretenu reste fonctionnel et esthétique plusieurs années. Prévoir un suivi annuel (état du sol, végétation, écoulement) est un gage de durabilité.

RESSOURCES

GENEVOIS FRANÇAIS

Ressources financières

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse : soutiens financiers pour les projets visant à préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères. eaurmc.fr

Le site aides-territoires.beta.gouv.fr recense toutes les aides publiques ou parapubliques auxquelles peuvent prétendre les territoires, par thématique.

Ressources techniques

CEREMA : propose des ressources techniques et une ingénierie dédiée à l'eau en ville eauetville.cerema.fr

Office français de la biodiversité : nombreuses ressources scientifiques et techniques ofb.gouv.fr

Résili'eau : centre de ressources lancé par l'Agence de l'Eau, il compile de nombreuses ressources autour de différents thèmes liés à la désimperméabilisation. resili-eau.fr

GRAIE : mobilise et met en relation des acteurs de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement urbain autour de groupes de travail, d'animations et d'observatoires. asso.graie.org

CANTON DE GENÈVE

Ressources financières

Nature en ville : l'Etat de Genève soutient les mesures exemplaires et innovantes en faveur de la biodiversité, du cadre de vie et de la participation citoyenne 1001sitesnatureenville.ch

Stratégie arborisation du Canton : pour encourager la plantation de nouveaux arbres, les plantations réalisées dans le cadre de projets communaux pourront être financées à hauteur de 50 % et, pour les réalisations issues de partenaires privés, jusqu'à 80 %, voire 100 %, si jugés d'utilité publique.

Fonds intercommunal d'assainissement : peut prendre en charge les fosses de plantation qui font rétention d'eau. ge.ch

Ressources techniques

Démarche Eau en Ville : ge.ch/eau-ville-changement-pratiques-applications

Base de données cantonale recensant les projets modèles eau en ville et du triptyque eau-sol-arbre : [voir la carte interactive en ligne](#)

DISTRICT DE NYON

Ressources financières

Région de Nyon : soutiens financiers attribués aux communes membres par le dicastère environnement.

Canton de Vaud : subvention pour un accompagnement technique pour la végétalisation de l'espace bâti (priorité aux communes de moins de 6'000 habitants) ;

Ressources techniques

Région de Nyon : soutien technique apporté aux communes membres par les dicastères environnement et aménagement.

Canton de Vaud : DGE-BIODIV, section Nature dans l'espace bâti.

USSP : l'union suisse des services des parcs et promenades est le centre de compétence pour l'espace vert public des communes. vssg.ch

FSAP : la fédération suisse des architectes paysagistes publie sur son site une liste de bureaux compétents en architecture du paysage dans toute la suisse. bsla.ch